



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement  
et du développement

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Projet de Requalification du secteur "Marché Gare" à Nîmes  
(Gard) dans le cadre d'une procédure commune**

**Au titre des articles L.122-14 et R.122-27 du code de l'environnement**

N°saisine : 2022-10651  
N°MRAe : 2022APO108

Montpellier, le 09/09/2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 08 juin 2022, la Préfecture du Gard a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de requalification du secteur « Marché Gare » à Nîmes au titre des articles L. 122-14 et R. 122-27 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 09 septembre 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.